

CÉRESTE



Luberon

Mairie de CÉRESTE
Alpes de Haute Provence

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du lundi 10 février 2025
à 19 h 00**

Salle du conseil municipal

Etaient présents : Gérard BAUMEL, Céline MALLEGOL, Pierrette FRIMAS, Jean-Louis de BOISSEZON, Michel HAMEAU, Anne-Catherine KAUFFMANN, Geneviève MAZUEL, Laurence BIENBOIRE, Claire VOLTUCCI, Serge NALET, Jean-Marie WILLOCQ.

Procuration : de Stéphan PACCHIANO à Jean-Marie WILLOCQ.

Absents excusés : Delphine ROQUES, Stéphane DURBEC, Olivier ORSINI

Absent :

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.
Désignation du secrétaire de séance Jean-Marie WILLOCQ, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - Caserne des pompiers : demandes de subvention

2 - Office National des Forêts : programmation des travaux 2025 dans la forêt communale

3 - Etude pour le déploiement d'un projet de mobilité solidaire : demande de subvention

Informations diverses

Délibérations du conseil:

1 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA CASERNE DES POMPIERS

Le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre a été autorisé lors du conseil municipal du 28 septembre 2022. La sarl R+4 Architectes de Forcalquier a été retenue pour une étude de faisabilité technique et financière d'un montant de 9 000 € HT.

Selon le cahier des charges du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) une réhabilitation quasi complète de l'existant avec extension pour les espaces administratifs et techniques a été retenue.

Définition des travaux/aménagements	Coût HT	Coût TTC
Construction bâtiments et aménagement extérieurs	900 000 €	1 080 000 €
Provisions pour imprévus MO	28 000 €	33 600 €
Provisions pour imprévus MOE	21 000 €	25 200 €

Provisions pour révisions de prix	35 000 €	42 000 €
Maitrise d'œuvre		
Mission de maitrise d'œuvre (base+OPC)	98 000 €	117 600 €
Provisions pour avenant APD	29 740 €	35 688 €
Provisions pour révision de prix	4 900 €	5 880 €
Etudes contrôles		
Diagnostic amiante et divers	5 000 €	6 000 €
Relevés topo et bornage géomètre	3 500 €	4 200 €
Etude de sol	10 000 €	12 000 €
Contrôle technique mission L+S+Hand+GTB+Th	14 000 €	16 800 €
Provisions pour avenant	700 €	840 €
Provisions pour révisions de prix	700 €	840 €
Conseil en sécurité		
Coordonnateur SPS	14 000 €	16 800 €
Provisions pour révisions de prix	700 €	840 €
Reprographie et publications		
Reprographie plans et dossiers	3 000 €	3 600 €
Publicité BOAMP, presse	2 600 €	3 120 €

TOTAL révisions et avenants compris	1 170 840 €	1 405 008 €
--	--------------------	--------------------

Le plan de financement serait le suivant :

Etat au titre de la DETR	42.7 %	500 000 €
Département 04	27.30 %	319 588 €
Part communale	30 %	351 252 €
	Total	1 170 840 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes d'aides nécessaire à ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'autorisation d'engager les travaux et à signer les documents nécessaires au projet

2 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2025 DANS LA FORET COMMUNALE

Une partie de la forêt communale au lieu-dit de la Gardette a été confiée en gestion à l'Office National de la Forêt (ONF) depuis de nombreuses années.

Dans la continuité du programme 2023 et 2024, Serge Nalet présente au conseil municipal le programme des actions proposées par l'ONF concernant 2025 et qu'il paraît utile de réaliser pour assurer une gestion durable du patrimoine forestier de la commune.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF.

Le programme d'actions pour l'année 2025 établi par l'ONF s'élève à un montant total HT de 9 890.00 € qui comprend :

- Création de périmètre : ouverture de layons avec peinture de liserés et placards – parcelle 6 – 0.63 km – priorité 3
- Création de périmètre : ouverture de layons avec peinture de liserés et placards – parcelle 7 – 1.40 km – priorité 4

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide le programme suivant pour les travaux 2025 :

- **APPROUVE** la création de périmètre : ouverture de layons avec peinture de liserés et placards – parcelle 6 – 0.63 km – priorité 3 proposé par l'ONF
- **DIT** que pour des raisons de sécurité la priorité est donnée à l'entretien des chemins d'accès de la forêt.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents et notamment la proposition en date du 13/01/2025 pour l'exécution des travaux retenus par le conseil municipal.

3 - ETUDE POUR LE DEPLOIEMENT D'UN PROJET DE MOBILITE SOLIDAIRE : Demande de subvention

SORENIS (association Loi 1901 reconnue d'intérêt général et ESUS) porte, sur le territoire de Céreste-en-Luberon, un projet visant à développer de l'habitat intergénérationnel dans une approche urbanistique globale, intégrant l'habitat, les liens de proximité et les services essentiels, dont fait partie la mobilité.

En ce sens, Sorenis souhaite mettre en œuvre, à l'horizon de la livraison du programme de logements (S1 2026), un projet de mobilité solidaire :

1. Connectant Céreste-en-Luberon à son bassin de vie, constitué de 12 communes alentours afin de favoriser l'accès aux soins avec la maison pluriprofessionnelle de santé, l'usage des commerces de proximité et l'accès aux activités de la maison partagée. Pour cela, le projet de territoire intègre le développement d'un collectif ou micro-collectif (navette) reliant les 12 communes.
2. Créer une offre solidaire avec deux véhicules légers électriques (gérer par la maison partagée) pour faciliter les déplacements des personnes vers Apt et Manosque (démarches administratives, spécialités médicales...)

Sorenis, dans le cadre de son projet territorial, a rassemblé largement les acteurs institutionnels et soutiens publics et privés (mécénat ...) liés aux politiques d'urbanisme locales ou aux enjeux des publics ciblés par le projet.

Géographiquement, le projet est situé dans les Alpes-de-Haute-Provence mais le bassin de vie autour de Céreste-en-Luberon est à la limite du Vaucluse.

Le territoire est d'ailleurs rattaché au "Bassin de mobilité F" défini par la Région, qui est principalement orienté vers le Vaucluse.

Pour évaluer les différentes possibilités de mise en œuvre, en lien avec les services potentiellement existants sur le territoire, une étude de faisabilité est nécessaire :

- Construire de manière précise le projet en recherchant des offres existantes,
- Faire le lien avec l'écosystème de la mobilité inclusive local pour aboutir à un projet territorial cohérent,
- Définir les modalités de mise en œuvre du projet
- Construire le modèle économique et de financement du projet pour approfondir et engager sa mise en œuvre opérationnelle.

Proposition de contenu et déroulé de l'accompagnement

COOPGO et MOUVinnov, professionnels de l'économie inclusive et durable, ont une connaissance approfondie du contexte institutionnel et légal, des pratiques et solutions qu'il serait utile de mettre en place. Ils proposent le déroulé suivant pour accompagner la définition du projet de mobilité :

1. Initier un "comité" ou "groupe" de pilotage spécifiquement lié à la mobilité en lien avec les groupes actuels constitués au sein du projet global, recueillir les données nécessaires (tour du terrain, entretiens ...)
2. Organiser à Céreste une réunion rassemblant les acteurs de la mobilité inclusive ayant des projets existants, ou pertinents pour être des partenaires, sur le territoire alentour
3. Réaliser une enquête auprès des habitants pour évaluer les besoins et éventuellement de tester différents scénarios
 - Questionnaire
 - Réunion publique
4. Analyse des données locales, flux de déplacements, analyses géographiques, recommandation d'infrastructures ou autres solutions de mobilité, etc...
5. Rédaction d'un plan d'actions intégrant les logiques partenariales, le déploiement du transport micro-collectif, des solutions alternatives pertinentes (transport solidaire, autopartage, ...) dans une approche systémique globale de la mobilité sur le territoire, en lien avec les projets urbanistiques
6. Modélisation économique du projet, idées/préconisations de financements et conditions de mise en œuvre

Coût jour global (inclue les déplacements) : 850€HT/jour

Total projet : 25 500 €HT / 30 600 €TTC

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la commune doit porter l'étude afin d'obtenir des financeurs le taux maximum d'aide auprès de la Région et des autres partenaires, notamment des caisses de retraite.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** l'étude en vue du déploiement d'un service de mobilité solidaire,
- **D'ACCEPTER** le montant de l'étude de 25 000 € HT,
- **DE DEMANDER** auprès de la Région dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord » une aide de 70 % du montant de l'étude annoncé à 25 000 €,
- **DE DEMANDER** auprès des autres financeurs partenaires notamment les caisses de retraite le complément d'aide de 30 %.

Informations diverses :

- La procédure suit son cours devant le Tribunal Administratif : Monsieur Durbec contre la mairie et le Conseil Départemental 04 dans l'affaire du mur de soutènement de la RD 4100.
- Modification temporaire des horaires de la mairie et de l'agence postale du 15 mars au 5 avril 2025.
- Inauguration du centre culturel et du musée numérique « Micro-folie » en principe le 24 avril 2025
- Il est prévu une rencontre avec l'Office National des Anciens Combattants, Mme Marie-Claude CHAR et les élèves de l'école de Princeton le 15 mars 2025 pour la pose de 3 plaques commémoratives sur René CHAR : Chapelle d'Izarny, devant la médiathèque et à la maison où a vécu René CHAR.
- Le 11 juillet 2025 : spectacle folklorique au théâtre avec un groupe venant de Cuba
- Travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement : Boulevard Jean Jaurès, Avenue de la Gardette, Route de Vitrolles, Avenue de la falaise et chemin des 4 vents.
- Un panneau d'affichage numérique a été installé dans le hall de la mairie

La séance est levée à 20 h 00

La Secrétaire
Jean-Marie WILLOCOQ

Le Maire
Gérard BAUMEL

Informations : le procès-verbal de la réunion rédigé par le (ou la) secrétaire de séance désigné(e) par le conseil municipal en début de séance est consultable en mairie ainsi que les interventions des élus.